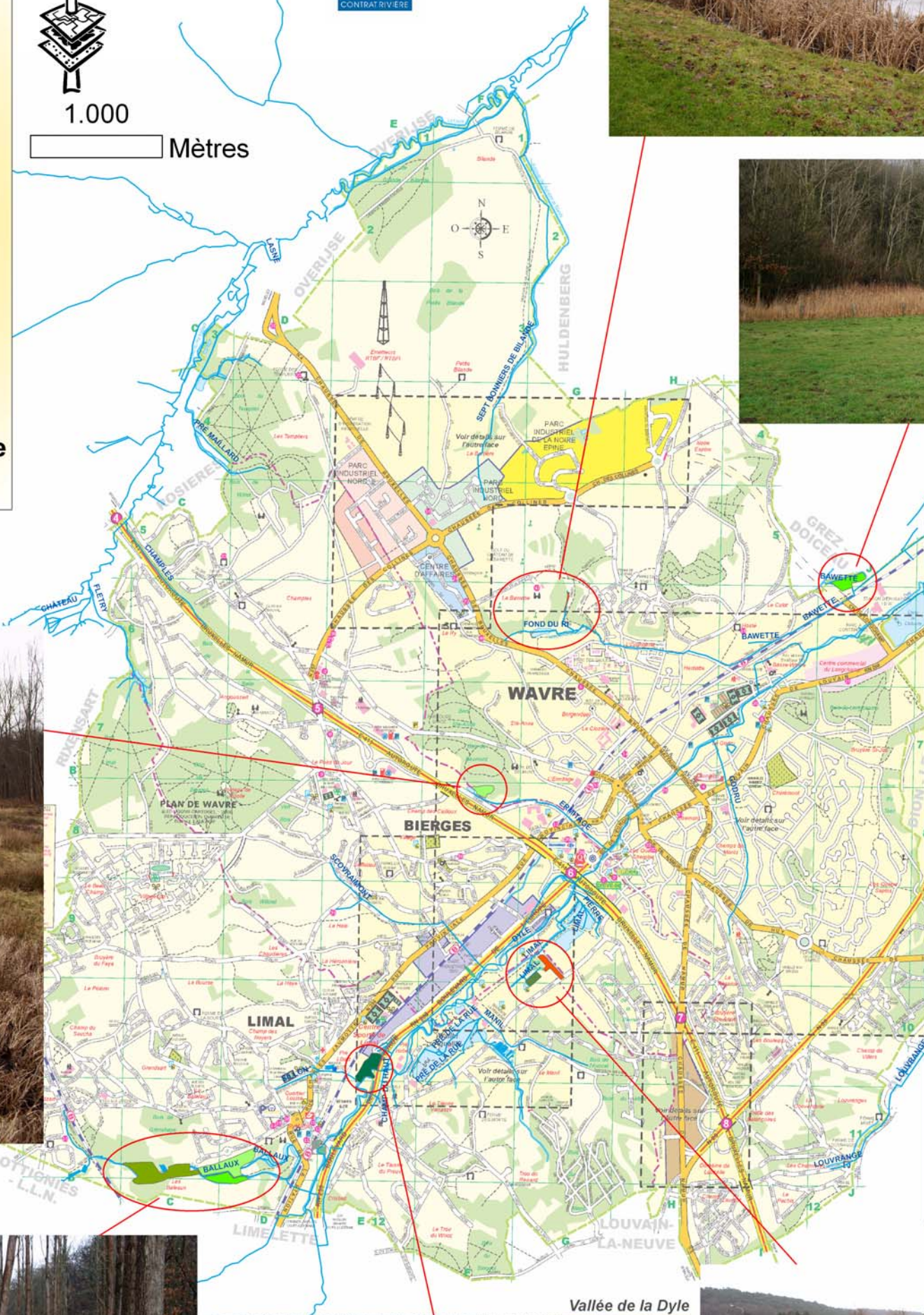
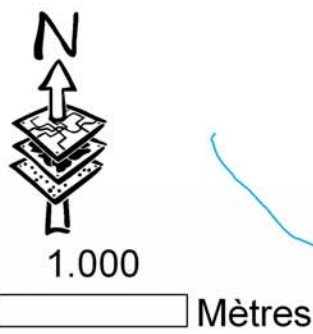


Zones humides non protégées à Wavre

- Zone humide**
- Aulnaie humide
 - Autre
 - Cariçaie non boisée
 - Coupe à blanc humide
 - Divers bois humide
 - Frange rivulaire
 - Intérêt paysager
 - Peupleraie humide
 - Plan d'eau d'intérêt
 - Prairie humide
 - Roselière
 - Saulaie humide
- Réseau hydrographique**
-



Vallée de l'Ermitage



Vallée du Ballaux



Vallée de la Dyle



Vallée du Limal

Les différents instruments légaux qui permettent de protéger les zones humides sont issus soit de la législation sur la conservation de la nature (réserve naturelle, zone humide d'intérêt biologique,...) soit de celle de l'aménagement du territoire (zone d'espaces verts ou site classé au plan de secteur, plan communal d'aménagement, permis d'urbanisme...).

Le contrat de rivière invite ses partenaires communaux et associatifs à démarcher auprès des propriétaires des zones humides qui ne sont pas protégées juridiquement, pour les sensibiliser et créer de nouvelles zones protégées, et ce en respectant le souhait des propriétaires et en collaboration étroite avec les agents forestiers de la Région wallonne.

Inventaire : Contrat rivière Dyle et affluents (2008)
 Fond de carte : copyright Cartobel s.a. (2009)
 Cartographie et conception : CCBW - cellule Contrat de rivière (février 2009)